

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 29 avril 2014**

Convocation en date du vingt deux avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mr Camille SCHLITTER, Mr Daniel BLANC, Mme Joëlle CHABERT, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON

Absents représentés :

Mme Isabelle DUMAZET : pouvoir donné à Mr Olivier BERAUD
Mme Annick RAMBOT : pouvoir donné à Mr Patrick HENRIOT
Mme Nadine ROCHE : pouvoir donné à Véronique MOUSSY

Absents excusés : Mme Hélène CONDUCTIER,

Secrétaire de séance : Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 15 avril 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – BUDGETS :

a – Budget de la Commune

① Compte administratif 2013

Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2013 à l'assemblée :

➤ **Section fonctionnement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	1 096 800,00	821 711,43
RECETTES	1 096 800,00	1 154 540,31

Soit un excédent de fonctionnement de 332 828,88 €.

➤ **Section d'investissement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	959 713,00	260 541,73
RECETTES	959 713,00	567 042,40

Soit un excédent d'investissement de 306 500,67 € correspondant à des dépenses 2013 reportées sur 2014.

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2013.

② Compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2013 établi par M. le receveur, conforme au compte administratif 2013.

③ Vote du taux des trois taxes des impôts locaux

Le Conseil Municipal vote (15 pour – 3 abstentions) une hausse de 2 % du taux de la Taxe d'Habitation, du taux de la Taxe Foncière Bâti et du taux de la Taxe Foncière Non Bâti afin de compenser les baisses des dotations d'Etat. Les taux pour 2014 sont les suivants :

TAXES	TAUX 2014	RAPPEL 2013
Taxe d'Habitation (TH)	9,59 %	9.40 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	13,19 %	12,93 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	48,51 %	47,56 %

④ Affectation des résultats 2013

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés), recette d'investissement, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 qui s'élève à **332 828,88 €**.

L'excédent d'investissement 2013 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, pour un montant de **306 500,67 €**.

⑤ Budget primitif 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 067 011 €, et en section d'investissement à 1 186 362€.

Le conseil municipal confirme la réalisation au titre de l'exercice 2014 de la réhabilitation des courts de tennis et du traitement en bicouche du parking de la salle polyvalente.

b – Budget assainissement

① Compte administratif 2013

Monsieur Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2013 à l'assemblée :

➤ Section fonctionnement

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	129 000,00	82 424,02
RECETTES	129 000,00	128 879,65

Soit un excédent de fonctionnement de 46 455,63 €.

➤ **Section d'investissement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	304 694,00	191 342,93
RECETTES	604 694,00	294 117,11

Soit un excédent d'investissement de 102 774,18 €.

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2013.

② **Compte de gestion du receveur**

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2013 établi par M. le receveur, conforme au compte administratif 2013.

③ **Affectation des résultats 2013**

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés), recette d'investissement, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 qui s'élève à 46 455,63 €.

L'excédent d'investissement 2013 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), excédent d'investissement, pour un montant de 102 774,18 €.

④ **Budget primitif 2014**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 165 000 €, et en section d'investissement à 244 795 €.

III - EMPRUNT:

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa délibération du 12 novembre 2013, a décidé d'acquérir, dans le cadre du programme centre bourg, un local commercial de 96 m² pour un prix HT de 150 000 € (dont 50 000€ par compensation).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire un emprunt de 100 000€. Les annuités d'emprunt seront couvertes par les loyers du local commercial. Monsieur CHAMPELEY précise que 3 banques ont été consultées pour un emprunt de 100 000 € sur 12 et 15 ans.

La meilleure offre émane du Crédit Mutuel.

Le conseil municipal, unanime, décide :

- de retenir la proposition du Crédit Mutuel (3,10%) sur 12 ans.
- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

IV – ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal, unanime, vote la composition de la CAO :

Membres titulaires :

- Christian CHAMPELEY
- Pierre Marie CHEVAL
- Jacques GUILBOT

Membres suppléants :

- Eric PANDREAU
- Olivier BERAUD
- Patrick HENRIOT

V – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

1) au SMIRCLAID :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants au SMIRCLAID les membres suivants :

Délégués titulaires : - Mr Camille SCHLITTER
 - Mr Christian CHAMPELEY

Délégués suppléants : - Mr Daniel SAUVIGNET
 - Mme Hélène CONDUCTIER

2) au comité consultatif de l'Ile de la Platière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants au comité consultatif de l'Ile de la Platière les membres suivants :

Délégué titulaire : - Mme Anne Marie DEFAY

Délégué suppléant : - Mr Daniel SAUVIGNET

VI – LOCAL JEUX DE BOULES:

Monsieur le Maire rappelle que la toiture du local des jeux de boules doit être refaite. L'association « La Boulophile » se propose de réaliser les travaux, la commune prenant en charge l'achat des matériaux dont le montant HT s'élève à 1 747,18€.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de la prise en charge du coût des matériaux pour un montant HT de 1 747,18€ et remercient la Boulophile pour sa proposition.

VIII – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil, celui-ci avait accepté de participer au capital de la SPL du Pilat Rhodanien. Il propose au conseil de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, unanime :

- Prend acte du projet de création d'une S.P.L. et invite le Maire à continuer les discussions avec les autres communes et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien en vue de rédiger des statuts à soumettre pour validation au conseil municipal.
- Autorise le Maire à constituer le dossier prévu à l'article 642-2 du code de commerce pour soumettre un projet de cession partielle en faveur de la S.P.L. à constituer en partenariat avec la CCPR et ses autres communes membres pour le 15 mai prochain au plus tard devant le Tribunal de Grande Instance.
- Autorise le Maire à représenter la commune devant le Tribunal de Grande Instance pour toute la durée de la procédure
- précise que la commune conservera la gestion directe des services municipaux existants.

IX – AFFAIRES DIVERSES :

1) Extension réseau lieu dit le Biez :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cas de l'extension de réseau d'une propriété au Biez, il a été convenu avec le propriétaire que cette extension serait à sa charge. Cependant, la maîtrise d'ouvrage étant confiée au SIEL pour un montant de 4 060€, celui-ci devra facturer directement à la commune ; à charge pour la commune de refacturer au propriétaire privé.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- confie la maîtrise d'œuvre de l'extension de réseau au SIEL,
- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune fixée à 4 060€
- décide d'amortir le fonds de concours en un an
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces à venir et à refacturer la prestation au propriétaire privé.

2) Parking centre bourg :

Monsieur CHEVAL annonce au conseil que, lors de la réalisation de la tranchée vers le trottoir permettant d'accéder à l'école maternelle, est apparue la nécessité d'installer un anti racines (675 € HT). A l'unanimité, le conseil municipal vote la pose d'un anti racines.

3) Armoire froide restaurant scolaire :

Monsieur CHEVAL demande au conseil de se prononcer sur le remplacement de l'armoire froide du restaurant scolaire, laquelle est en panne. Cette armoire est nécessaire au fonctionnement de la cantine (respect des règles d'hygiène : séparation des certains aliments). Monsieur CHEVAL présente un devis de 1 288 € HT. Le conseil municipal, unanime, décide l'achat d'une armoire froide pour un montant HT de 1 288€.

4) Création de deux plate-formes pour accueil de camping-cars et de bivouacs en tentes :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a effectué des travaux pour le camping de la Rivière. La CCPR doit donc payer à la commune une taxe d'aménagement de 5 100€. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de restituer cette somme à la CCPR sous la forme d'un fonds de concours.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer un fonds de concours de 5 100€ à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

5) Promofluvia :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MORET, 1^{er} adjoint du précédent conseil municipal, représentait la commune auprès de Promofluvia, une association qui a pour mission la promotion de la voie d'eau dans son environnement (en l'espèce, le Rhône). Le Conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour continuer de se faire représenter auprès de l'association par Mr Claude MORET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
29-04-2014-1	Approbation du CA du budget communal 2013
29-04-2014-2	Approbation du compte de gestion 2013 du budget commune établi par Mr Julien receveur
29-04-2014-3	Vote du taux des 3 taxes de la fiscalité locale
29-04-2014-4	Affectation du résultat de l'exercice 2013, budget commune
29-04-2014-5	Approbation du CA 2013 budget assainissement
29-04-2014-6	Approbation du compte de gestion 2013 du budget assainissement établi par Mr Julien, receveur
29-04-2014-7	Affectation du résultat de l'exercice 2013, budget assainissement
29-04-2014-8	Réalisation d'un emprunt (local commercial)
29-04-2014-9	Election de la commission d'appel d'offres
29-04-2014-10	Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au SMIRCLAID
29-04-2014-11	Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité consultatif de l'Ile de la Platière
29-04-2014-12	Société Publique Locale
29-04-2014-13	Extension réseau lieu dit Le Biez – propriété Gutierrez
29-04-2014-14	Fonds de concours CCPR

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

